



La Ville de La Teste de Buch Bassin d'Arcachon Région Nouvelle Aquitaine

Commune touristique de 26 000 habitants, surclassée 40 à 80 000 habitants,
ayant un effectif de 650 agents,

Ville la plus importante et principal pôle économique du Bassin d'Arcachon
Centre-ville dynamique

26 000 hectares, patrimoine naturel exceptionnel

(Dune du Pilat, banc d'Arguin, île aux oiseaux et ses cabanes tchanquées,
25 km de plages océanes, lac de Cazaux)

Recrute

2 POLICIERS(ERES) MUNICIPAUX (ALES)

(Cadres d'emplois des Gardiens brigadiers de Police municipale)

QUELLES SERONT VOS MISSIONS ?

- Contribuer à faire respecter les pouvoirs de police du Maire sur le territoire d'intervention ;
- Assurer des missions de veille et de prévention pour le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune ;
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur ;
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement ;
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles ;
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques ;
- Rechercher et relever les infractions : recueil des renseignements, transmission à la hiérarchie et suivi des résultats ; analyse rapide des situations ou des événements imprévus ; relevé des identités et des infractions ; gestion des infractions ; coordination avec les autres intervenants de la sécurité ; réalisation d'enquêtes administratives ;
- Rédiger et transmettre des écrits professionnels : compte-rendu écrit ou oral à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises ; rédaction de rapports d'intervention, de procès-verbaux ;
- Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service ; écoute, accompagnement des personnes en difficulté ; assistance aux usagers en situation de crise ou d'urgence ; dialogue avec les populations spécifiques (gens du voyage, communautés, SDF, mineurs...) ; orientation des personnes vers les services compétents ;

QUI ÊTES VOUS ?

- Vous êtes obligatoirement titulaire de la fonction publique territoriale dans la filière Police municipale ;
- Vous détenez le permis B ainsi qu'un diplôme de secouriste ;
- Vous êtes formé préalablement à l'armement (PIE, PSA, Tonfa) ;
- Vous avez une bonne connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du maire ;
- Vous avez une expérience de 3 ans confirmée sur un poste similaire ;
- Vous maîtrisez l'outil informatique et avez de bonnes capacités à l'expression écrite et orale ;
- Vous avez de grandes capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Vous avez le sens du service public, le sens de l'organisation et de la gestion du temps, de la communication et de réelles capacités relationnelles ;
- Vous savez travailler en équipe, être force de propositions ;

QUELLES SONT LES CONDITIONS ET AVANTAGES PRINCIPAUX ?

- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année (sous conditions) ;
- Action sociale + Chèques vacances ;
- Participation de l'employeur aux cotisations de mutuelle santé et de prévoyance labellisées ;
- Lieu de travail : La Teste de Buch ;

COMMENT POSTULER ?

- Envoyez vos CV et lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire **avant le 27/12/2020 à 17h00 dernier délai** ;
- Par courrier à Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – BP 50105 – 33164 LA TESTE DE BUCH Cedex
- Par mail à drh@latestedebuch.fr

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Cette annonce respecte la procédure de recrutement définie par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.